

Anoblissement
de Jean Marie,

1^{er} Baron

ANGLEYS

Titre de noblesse

(document, traduction, quittance)

Enregistrement

Requête lettres patentes

(document, notes sur parenté marseillaise, ecclésiastiques)

Armoiries

Termignon, berceau familial

Le 12/06/1977

Le titre de noblesse

1) Le document

Il se présente sous la forme d'un texte de deux pages recto et verso et d'une feuille blanche, le tout contenu dans une jaquette en parchemin.

Au document est attachée par un ruban bleu avec des fils d'or une boîte en fer blanc doré ronde de 9 cm de diamètre et 1,5 cm d'épaisseur munie d'un couvercle. Cette boîte contient un sceau en cire rouge très effacé qui doit être le sceau royal. On y distingue un écusson flanqué de deux lions et surmonté d'une couronne royale.

Le document proprement dit sur papier imitant le parchemin a l'aspect d'un manuscrit mais est peut-être un tirage lithographique ; les mentions particulières : nom de l'intéressé, mention du titre, sont d'une écriture différente, ce qui ferait penser à un tirage, mais comme les blancs qui reçoivent les mentions ont juste la place pour écrire ces dernières, cela fait plutôt penser à un manuscrit.

Un petit feuillet annexe porte la mention des droits de chancellerie acquittés par le récipiendaire le 02/06/1842 pour 117 livres 75.

Un timbre humide à la dernière page en forme de losange indique un versement de 23 livres 75 au ministère de l'intérieur (droit de timbre pour le compte du trésor royal).



Ces lettres patentes sont datées du 28 mai 1842, c'est à dire 12 jours exactement avant le mariage de Jean Marie Angleys avec Louise Avet. Louise était la fille du comte Hyacinthe Avet¹, qui était alors Directeur à la Grande Chancellerie, en charge du portefeuille pour les affaires ecclésiastiques, de grâce et de justice du roi sarde Charles Albert. Le document est d'ailleurs paraphé du nom de C. Alberto de la main de Gallina. C'était le comte Étienne Gallina (1802-1867), qui était alors depuis 1837 premier secrétaire d'état pour les finances. Il résidait à Marene, non loin de Savigliano, province de Cuneo, où il possédait un hôtel particulier qu'il avait fait restaurer - renseignement procuré par Giuseppe (Pippo) Reviglio della Veneria, cousin de Constance de Maistre, fille de Pierre.

Les patentes sont authentifiées par la signature Avet (certainement celle de Hyacinthe, le futur beau-père de Jean-Marie) et par celle de Scati (le marquis Louis Scati de Casaleggio, intendant général de guerre) qui représente le Ministre de la Guerre, le général Hyacinthe Provana di Collegno. Signe aussi le maître auditeur, chef de la 2^{ème} division au Contrôle Général des Finances, Clemente Traggia.

Tout le texte est en langue italienne.

¹ Hyacinthe AVET avait reçu le titre de comte le 21.11. 1840 – Ses armes : d'argent, à la bande de gueules chargée de 3 abeilles d'or ; au chef d'azur chargée de 3 étoiles d'argent. Devise: "Contre le droit, nul droit".

CARLO ALBERTO

Per Grazia di Dio

RE DI SARDEGNA DI CIPRO E DI GERUSALEMME

Duca di Savoia di Genova ec. ec.

Principe di Piemonte ec. ec.

La civiltà del cavale e l'educazione delle doti personali come già acquistano per se stesse la pubblica estimazione a coloro che ne vanno seguiti, così procuravano ancora non di rado la Munificenza nostra a confermarci in essi il prezioso provvedimento con qualche titolo ereditario di Nobiltà che, concorrendovi ancora i mezzi per dovorevolmente sostenerlo, ne mantenga in ogni tempo la similitudine. Condizioni cui onorevoli abbiamo con singolare soddisfazione appreso trovarsi conquistate nella persona del Giovanni Maria Angloys, il quale non solamente appartiene ad una fra le notabili famiglie della Savoia, rivale e per illustri allianze, e per impieghi municipali e cariche ecclesiastiche notevolmente coperte, e segnatamente per le insuperabili prove di tale Provvidenza date alla Vostra Augusta cara di Savoia nelle ultime vicende politiche, ma rinvijsa pur anco in lui fiore le più favorevoli e colte qualità di carattere, oltre ad un copioso censo; motivi tutti che si determinarono ben di buon grado ad ornarlo ancora con un tratto speciale della Vostra grazia, frugiamolo di un titolo che possa animar lui ed i suoi discendenti a rendersene eguora più digne ed a ben meritare dello Stato per nobili e generose azioni.

CARLO ALBERTO

Per Grazia di Dio

RE DI SARDEGNA DI CIPRO E DI GERUSALEMME

Duca di Savoia di Genova ec. ec.

Principe di Piemonte ec. ec.

*La civiltà del casate è l'eccellenza delle doti personali come già acquistano per se stesso la pubblica estimazione a coloro che ne vanno fregiati , così persuadono ancora non dirado la Munificenza nostra a confermarne in essi il prezioso possedimento con qualche titolo ereditario di Nobiltà che , concorrendovi ancora i mezzi per decorosamente fosternerlo , ne mantenga in ogni tempo la rimembranza . Condizioni così onorevoli abbiamo con singolare soddisfazione appreso trovarsi congiunti nella persona del Giovanni Maria **Angleys** , il quale non solamente appartiene a una fra le notabili famiglie della Moriana , distinta è per illustri attinenze , è per impieghi municipali e cariche ecclesiastiche lodevolmente coperte , è segnatamente per le irrefrangibili prove di leale divozione date alla Nostra Augusta Casa di Savoia nelle ultime vicende politiche , ma riunisce pur anco in lui stesso le più favorevoli e alte qualità di carattere , oltre ad un cospicuo censo ; motivi tutti che ci determinarono ben di buon grado ad onorarlo ancora con un tratto speciale della Nostra grazia , fregiandolo di un titolo che possa animar lui ed i suoi discendenti a renderfene ognora più degni ed a ben meritare dello Stato per nobili e generose azioni.*



Quindi è che per lo presutti abbiamo, di Vostra vostra scienza, Regia autorità ed avuta il
 parere del Vostra Consiglio, conferito, come di nostra propria confidenza al detto Giovanni
 Maria Angloys ed ai suoi discendenti maschi per ordine di primogenitura,
 il titolo e la dignità di **Barone**, con tutti gli onori privilegi e prerogative nuove che
 ne dipendono e delle quali godono e godrà proprio quelli che hanno simile titolo e
 dignità nei Vostr Stati. Mandiamo a tutti i Vostr Ministri, Magistrati,
 Ufficiali ed a chiunque spetti di riunfero e riputare il predetto Giovanni Maria
 Angloys nella qualità sovraespressa ed alla Camera Nostra di conti e interinare
 le presenti, che tal è Vostra mente. Date in Torino addì Ventotto del mese di
 Maggio l' Anno del Signore Milleottocento quaranta due e del Regno Vostr il
 Quindicesimo.

L. Alberto

deputate alla Regia Camera
 del 20 di Settembre 1842. E. M.

Reg. al controllo generale
 il 1 Giugno 1842.

Arch.
 S. Sede per il
 1.º Sig. di Guerra
 S. D. Bologna

Registro 100 Patenti a base 182.

Al Marchese Vittorio capo di D. V.

Truggia

Patenti colle quali S. M. conferisce a Giovanni Maria Angloys
 ed ai suoi discendenti maschi per ordine di primogenitura il titolo e la dignità di
Barone

no. 932
 con 200 lire
 quere 50
 sig. Camera nova 50
 1.º Giugno 1842

Carlo

Quindi è che per le presenti abbiamo, di Nostra certa scienza, Regia autorità ed avuto il parere del Nostro Consiglio, como di motu proprio conferiamo al detto Giovanni Maria Angleys ed ai suoi discendenti maschi, per ordine di primogenitura, il titolo è la dignità di **Barone**, con tutti gli onori, privilegi e preeminenze che ne dipendono e delle quali godono e goder possono quelli che hanno simile titolo e dignità nei Nostri Stati. Mandiamo a tutti i Nostri Ministri, Magistrati, Ufficiali e a chiunque spetti di riconoscere e riputare il predetto Giovanni Maria **Angleys**, nella qualità sovraespressa, ed alla Camera Nostra de conti de interinare le presenti, che tali Nostra mente. Date in Torino addi Ventotto del mese di Maggio l'Anno del Signore Mille ottocento quaranta due del Regno Nostro il Decimo Secundo.

C. Alberto

Registrate alla Regia Camera di Conti li Sette Giugno 1842. 7^{ma}

Reg.^{te} al Controllo Generale
 Il 1° Giugno 1842.
 Registro 100 Patenti a Carte 182.
 Il Mastro Uditoro Capo di Div.^o

Traggia

Auet
V. Scati per il
1° Sig. di Guerra
V. di Collegno

Gallina

Patenti colle quali *V.M.* conferisce a Giovanni Maria *Angleys* ed ai suoi discendenti maschi per ordine di primogenitura il titolo è la dignità di **Barone**

n° 932
 Em^{ti} Duecento trenta sette - 50
 Quer^{ta} Cinquanta nova - 25
 Sigⁱ Trenta nova 50
 1° Giugno 1842
 Ciartosio



2) Traduction

La traduction de la lettre patente qui suit, assez libre, est plutôt une adaptation, le texte italien étant rédigé dans une espèce de jargon juridique tel que l'affectionnent tous les légistes de tous les pays du monde et que l'on pourrait qualifier de style « ampoulé ».

Charles Albert

Par la Grâce de Dieu

*Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem
Duc de Savoie, de Gênes etc...etc...
Prince de Piémont etc...etc...²*

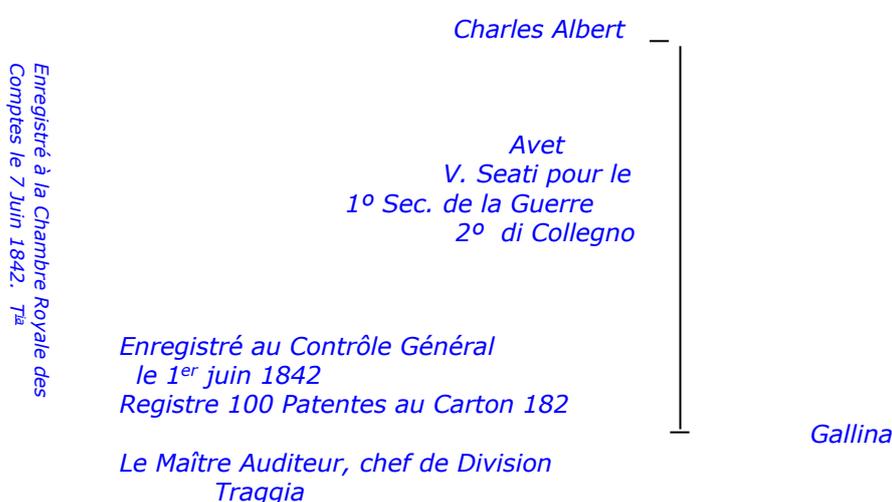
Lorsque l'importance de la famille et l'excellence des qualités personnelles ont déjà procuré, par elles-mêmes, à ceux qui les possèdent, l'estime publique, elles persuadent souvent Notre Munificence de confirmer chez eux ce précieux comportement par le moyen de quelque titre héréditaire de noblesse auquel s'ajoute encore l'existence des moyens pour soutenir celui-ci de manière illustre de façon à en maintenir à toute époque la souvenance.

*De telles conditions aussi honorables, nous l'avons appris avec une singulière satisfaction, se trouvent réunies dans la personne de Jean-Marie **Angleys**, lequel non seulement appartient à l'une des familles notables de la Maurienne, distinguée à la fois par des relations illustres, par des emplois municipaux et des charges ecclésiastiques remplies de manière digne d'éloge, et tout particulièrement par des preuves incontestables de dévouement loyal à l'égard de Notre Auguste Maison de Savoie au cours des dernières vicissitudes politiques, mais de plus il réunit en sa propre personne les qualités de caractère les plus favorables et les plus élevées et en outre une fortune considérable ; tous ces motifs Nous ont déterminé de bon gré à l'honorer encore de façon spéciale de Notre Grâce en lui procurant un titre qui puisse l'encourager, lui et ses descendants, à se targuer d'honneurs plus dignes et à bien mériter de l'État par des actions nobles et généreuses.*

² En 1843, voici une plus longue liste des titres que s'attribuait Charles Albert : Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, Duc de Savoie, de Gênes, de Montferrat, d'Aoste, de Chablais, de Genevois et de Plaisance ; Prince de Piémont et d'Oneille ; Marquis d'Italie, de Saluces, d'Ivrée, de Suse, de Ceva, de Maro, d'Oristan, de Césane et de Savone ; Comte de Maurienne, de Genève, de Nice, de Tende, de Romont, d'Asti, d'Alexandrie, de Gocéan, de Novare, de Tortone, de Vigevano et de Bobbio ; Baron de Vaud et de Faucigny ; Seigneur de Verceil, de Pignerol, de Tarentaise, de Lumelline et de la vallée de Sesia, etc, etc., etc.

*Par conséquent il s'ensuit que dans ces temps présents Nous avons, de Notre Science certaine, Royale Autorité, et ayant pris l'avis de Notre Conseil, conféré motu proprio³ audit Jean-Marie **Angleys** et à ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, le titre et la dignité de **Baron**, avec tous les honneurs, privilèges et préséances qui en résultent et dont bénéficient et pourront bénéficier ceux qui possèdent de semblables titres et dignités dans Nos États. Nous mandons à tous Nos Ministres, Magistrats, Officiers et à quiconque que cela concerne, de reconnaître et de considérer ledit Jean-Marie Angleys, en la qualité susnommée, et à Notre Chambre des Comptes d'entériner les présentes [dispositions], telle est notre volonté.*

Établi à Turin au jour Vingt Huit du mois de Mai de l'Année du Seigneur 1842 et de Notre Règne la douzième.



***Patentes** par lesquelles V.M. confère à Jean-Marie **Angleys** et à ses descendants mâles par ordre de primogéniture le titre et la dignité de **Baron**.*

Au bas de la 2^{ème} page (le verso), on relève un numéro 932, sans doute celui du document comptable enregistrant les paiements dûs pour l'attribution de la lettre patente. En dessous, on relève les entrées comptables et la signature du maître auditeur des émoluments juridiques à la chambre des comptes, le chevalier Simon Ciartosio :

*Enregistré à la chambre royale des comptes le sept juin 1842.
Traggia*

n° 932

*Émoluments Deux cent trente sept, 50
Requête Cinquante neuf, 25
Sceaux Trente neuf, 50
1^{er} juin 1842
Ciartosio*

⁽¹⁾ Motu proprio : expression latine signifiant « de notre propre initiative ».

QUITANZA ALBERGO

Ho ricevuto io sottoscritto da *Sig. Pio Maria*
Angley
la somma di lire *Cento diciotto. 75*

pel diritto dell' albergo portato da R. Patenti
del *28. Maggio 1862.*
per *confezione del titolo, e dignità*
di Barone

Dalla Grande Cancelleria il *9. Giugno 1862*

Il M.^o Auditore Emolumentatore



Charles-Albert, roi de Sardaigne – gravure à Tournon

3) Quittance recette ⁽¹⁾ (papillon collé en 3^{ème} page)

QUITANZA ALBERGO

*Ho ricevuto io sottoscritto dal Sig' Gio. Maria
Angleys –
la somma di lire Cento dieciotto – 75*

*per diritto dell'albergo portato da R. Patenti
del 28 Maggio 1842
per concessione del Titolo, e Dignità
di Barone.*

*Della Grande Cancelleria il 2 Giugno 1842
Il M.^{ro} Auditore Emolumentatore
Ciartosio*

Ce qui se traduit par :

QUITTANCE RECETTE

*J'ai reçu, souscrit par le Sieur Jean-Marie
Angleys –
la somme des lires : Cent dix huit, 75*

*pour droit d'admission apportée par les Patentes R. (royales)
du 28 mai 1842 ⁽²⁾
pour concession du Titre, et Dignité
de Baron.*

*De la Grande Chancellerie le 2 juin 1842
Le Maître Auditeur des Émoluments*

Ciartosio

⁽¹⁾Albergo est un mot italien ancien synonyme de recouvrement, recette. Je précise que la traduction ci avant est très libre, est plutôt une adaptation et qu'il est fort possible qu'elle contienne des contresens.

⁽²⁾ Au total si on additionne tous les chiffres figurant sur ce document et celui de l'enregistrement (voir § 5) on arrive à plus de 530 liras. C'est plus que ce que gagnait alors un ouvrier pendant un an (environ 400 liras). La lire, équivalente au franc germinal, correspondait à 0,29 g d'or fin. À la date où ces lignes sont écrites (juillet 2017), il faudrait 35 € pour acheter 1 g d'or. Le cours a été très fluctuant depuis 1970, et a fait une chute inhabituelle après avoir été aux alentours de 1200 à 1400 € l'once (31 g). Si l'on prend la fourchette 1000-1200 € l'once de ces deux dernières années, le calcul donnerait la fourchette suivante :

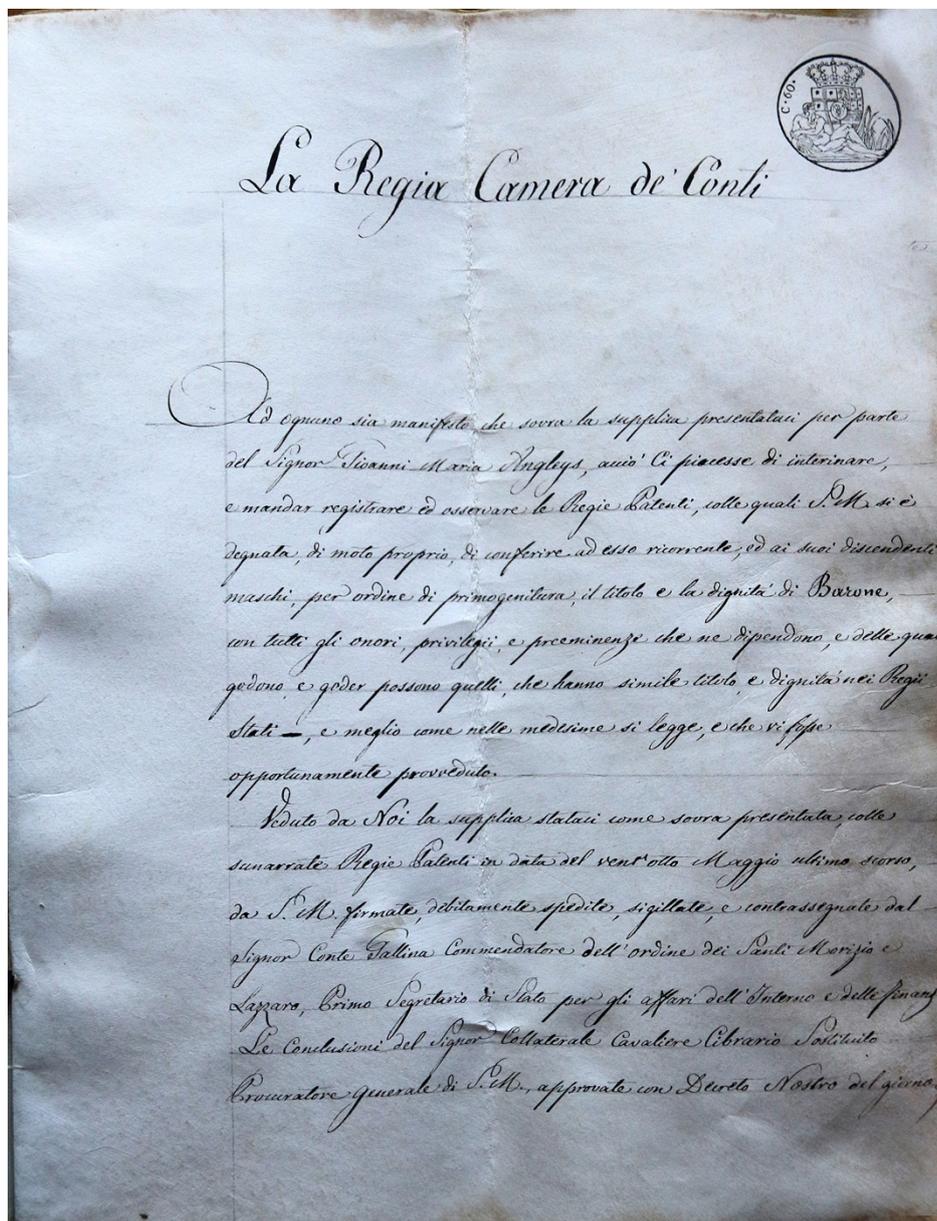
$$530 \text{ liras vaudraient approximativement entre } 530 \times 0,29 \times 1000 \div 31 \approx 5\,000 \text{ €}$$

$$\text{et } 530 \times 0,29 \times 1200 \div 31 \approx 6\,000 \text{ €}$$

mais encore une fois, 530 liras représentait bien plus d'argent par rapport à la richesse moyenne de la population (une année de salaire d'ouvrier valant 17 600 € au niveau du SMIC de juillet 2017).

4) Document d'enregistrement à la cour des comptes du royaume ⁴

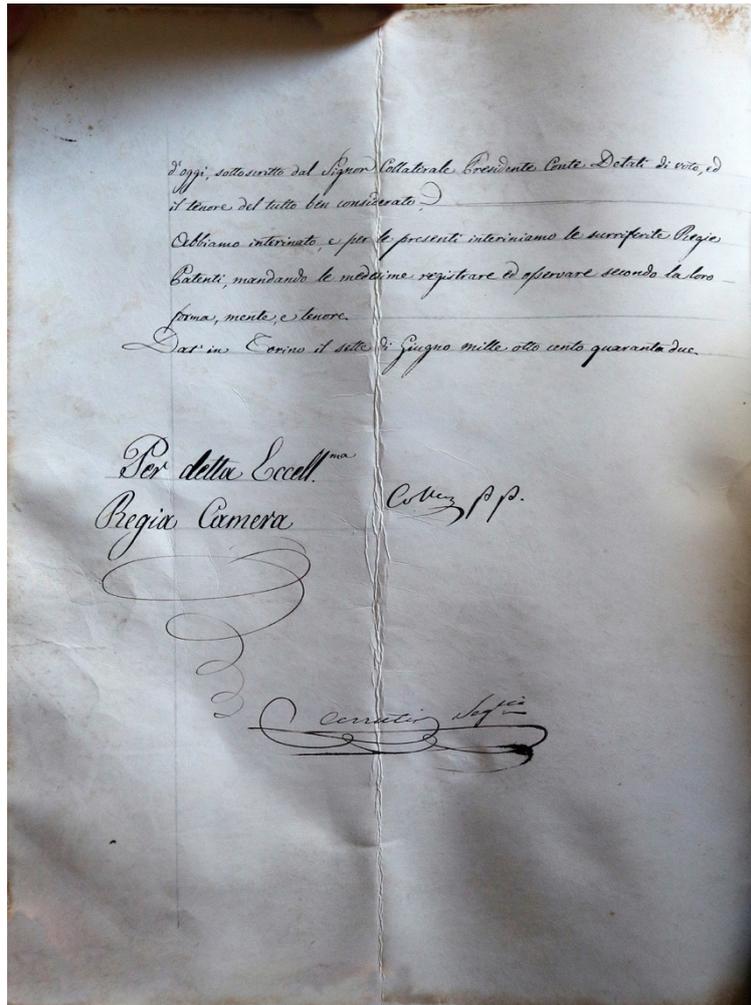
Le document est écrit à la plume sur deux feuillets reliés entre deux jaquettes de parchemin. Les jaquettes sont reliées avec un cordon bleu liant le document à une boîte en fer blanc doré contenant de la cire rouge sur laquelle a été imprimé un sceau devenu indéchiffable. La première page porte en haut à droite un cachet fiscal rond avec la mention C. 60. (60 centimes de Lire, ce qui est peut-être anciennement lié au coût du papier et parchemin).



⁴ Rajout de Pierre Angleys (tous les rajouts au document original de Maurice Angleys sont de couleur bleue) en date du 08.07.2017. Ce document a été retrouvé au château de Tournon par Françoise Gorin dans une armoire du couloir du 2^e étage de la tour de Tournon, le 14 juin 2017.

Il y avait là dans une caisse des lettres de Ferdinand Angleys, et le registre des assemblées générales de la coopérative de Tournon, tenu par Jean Angleys. Il y avait aussi des papiers concernant la maison Pingon (14 rue St Antoine, à Chambéry, achetée par Jean Marie), des lettres de l'industriel Guigouf à M^e Perret, notaire à Verrens concernant le château de Tournon, et des papiers sur la faillite et la saisie des biens de M^e Perret, etc. Il y avait encore l'acte de donation de Ferdinand à ses enfants, le testament de Paul en faveur de son frère...

Et puis il y avait des boîtes de sucre accumulées par Marie de Buttet, épouse de Jean, pour faire face aux pénuries possibles qui seraient causées par une 3^e guerre mondiale !



Tout le texte est en langue italienne. Voici la transcription des deux 1^{ères} pages :

La Regia Camera de Conti

*Ad ognuno sia manifesto che sovra la supplica presentataci per parte del Signor Giovanni Maria Angleys, accio' Ci piacesse di interinare, e mandar registrare ed osservare le Regie Patenti, colle quali S.M. si è degnata, di moto proprio, di conferire ad esso ricorrente, ed ai suoi discendenti maschi, per ordine di primogenitura, il titolo e la dignità di **Barone**, con tutti gli onori, privilegi, e preeminenze che ne dipendono, e delle quali godono e goder possono quelli, che hanno simile titolo, e dignità nei Regii Stati - , e meglio come nelle medesime si legge, e che vi fosse opportunamente provveduto.*

Veduto da Noi la supplica stataci come sovra presentata, colle sunarrate Regie Patenti, in data del vent'otto Maggio ultimo scorso, da S.M. firmate, debitamente spedite, sigillate, e contrassegnate dal sig. Conte Gallina, Commendatore dell' ordine dei Santi Morizio e Lazzaro, Primo Segretario di Stato per gli affari dell' Interno e delle Finanze ; Le conclusioni del Signor Collaterale Cavaliere Librariano Sostituito Procuratore Generale di S.M., approvate con Decreto Nostro del giorno

Procuratore Generale di S.M., approvate con Decreto Nostro del giorno d'oggi, sottoscritto dal Signor Collaterale Presidente Conte Detati di voto, ed il tenore del tutto ben considerate,

Abbiamo interinato, e per le presenti interiniamo le surverite Regie Patenti, mandando le medesime registrare ed ofservare secondo la loro forma, mente, e tenore.

Dat'in Torino il sette di Giugno mille otto-cento-quaranta due.

Per detta Excell.^{ma}

Cavaliere p p.

Regia Camera

Cerruti Seg^{ria}

En voici la traduction :

La Chambre Royale des Comptes

*Qu'à quiconque soit manifeste qu'en réponse à la supplique présentée de la part du Sieur Jean Marie Angleys, afin qu'il nous plaise d'entériner, et de faire enregistrer et observer les Patentes Royales, avec lesquelles S.M. a daigné, de sa propre initiative, conférer au dit requérant, et à ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, le titre et la dignité de **Baron**, avec tous les honneurs, privilèges et prééminences qui en dépendent, et des quelles ils jouissent et peuvent jouir ceux qui ont des titres similaires et une telle dignité dans nos États Royaux – , il vaut mieux et comme en pareil cas que ceci soit lu, et que vous en obteniez opportune assurance.*

Nous autres ayant vu la présente supplique comme ci-dessus présentée, avec les Patentes Royales susmentionnées, en date du vingt-huit Mai courant, signées par S.M., dûment expédiées, tamponnées et contresignées par monsieur le Comte Gallina, Commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, Premier Secrétaire d'État pour les Affaires Intérieures et des Finances ;

Les conclusions de Monsieur l'Adjoint Cavaliere Bibliothécaire Substitut du Procureur Général de S.M., approuvées par Notre Décret de ce jour d'hui, avec signature de Monsieur l'Adjoint au Président le Comte Detati le représentant, et ayant bien considéré la teneur du tout,

Nous avons entériné, et par la présente entérinons les susdites Patentes Royales, envoyant celles-ci mêmes se faire enregistrer et observer selon leur forme, esprit et teneur.

Fait à Turin le sept Juin mil huit cent quarante deux.

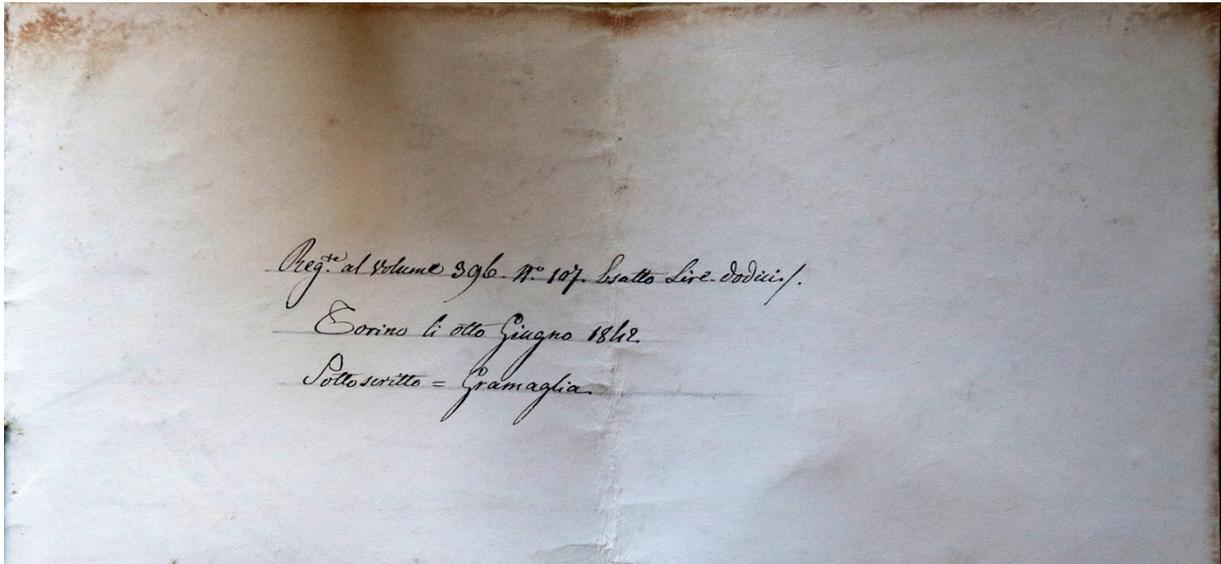
Pour la dite très Excell.^{te}

Chambre Royale

Cavaliere p p. [par procuration]

Cerruti Sec^{riat} [Secrétariat]

Il y a ensuite sur la 3^e page, le texte suivant :

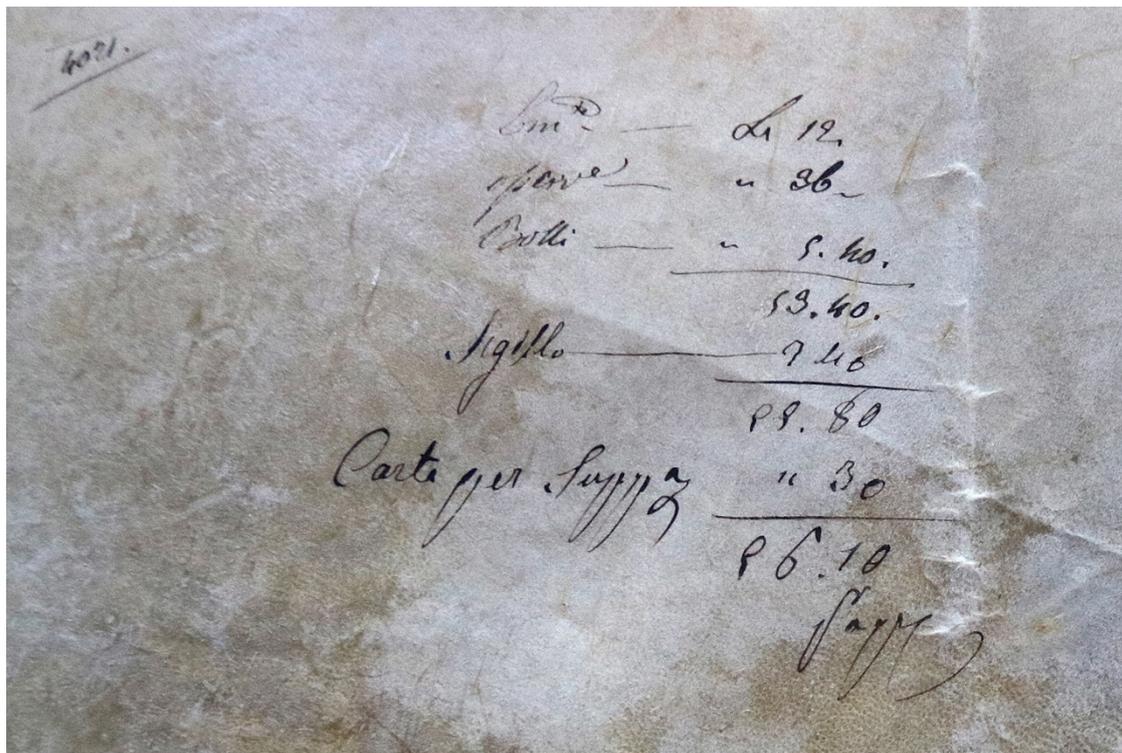


Reg.^{to} [registrate] al volume 396. N.º 107. Esatto Lire dodici /.
Torino li otto Giugno 1842.
Sottoscritto = Gramaglia.

Dont voici la traduction :

Enr.^{tré} [enregistré] au volume 396. N.º 107. Exactement Douze Lires /.
Turin le huit Juin 1842.
Signé = Gramaglia.

Sur le recto de la dernière couverture, on voit les lignes du décompte suivant :



En voici la transcription :

4021.

—

<i>Em.^{to}</i> [Emolumento]	<i>Li.</i> 12.	
<i>Usciere</i>	~ 36.	
<i>Bolli</i>	~ 5.40	
	<hr/>	
	53.40	
<i>Sigillo</i>	2.40	
	<hr/>	
	55.80	
<i>Carte per Supp^{ore}</i>	[Supplementare]	“.30
	<hr/>	
	56.10	
	<i>Seg^{ria}</i>	

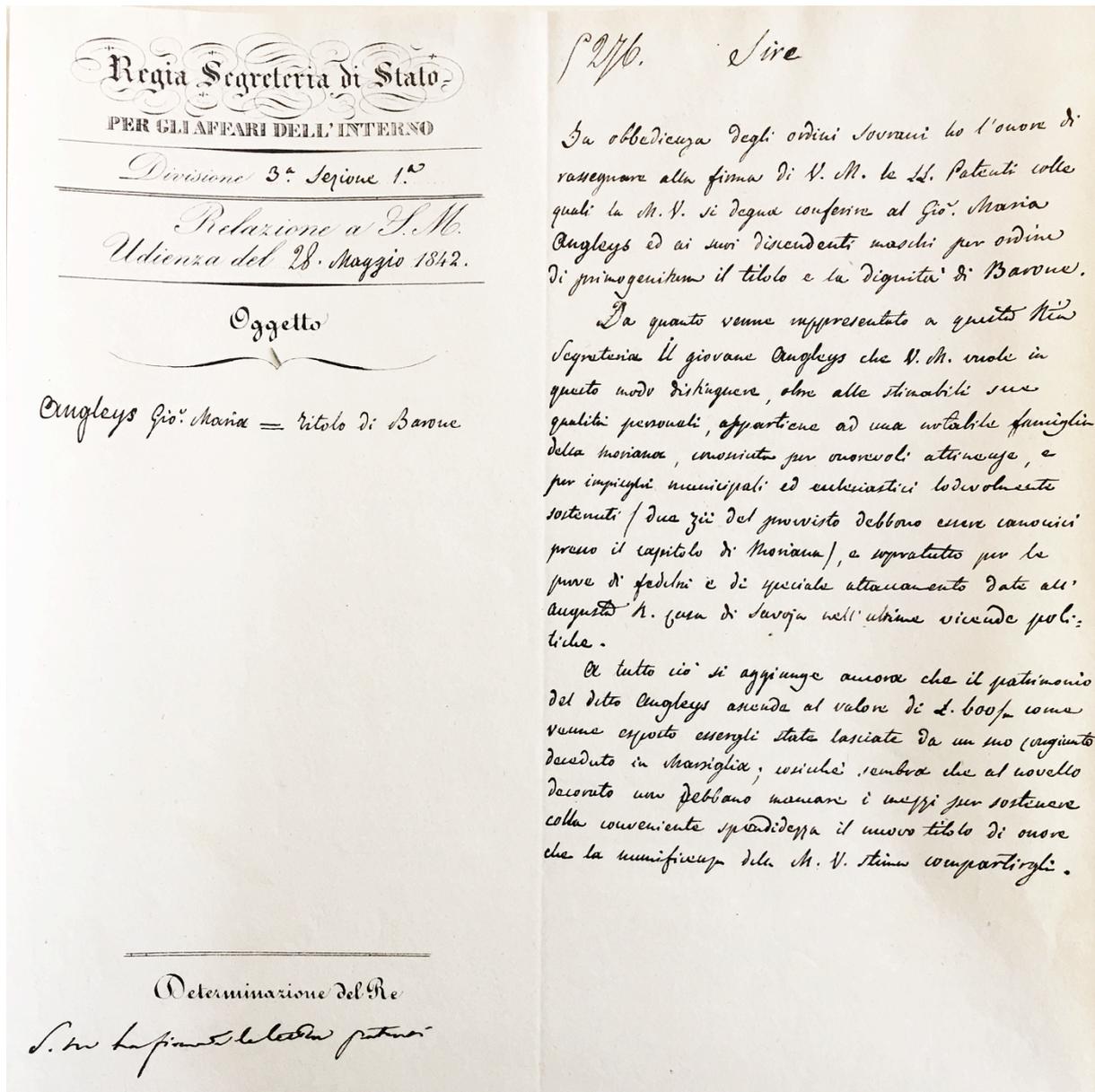
Dont voici la traduction :

4021.

—

<i>Em.^t</i> [Émolument]	<i>Li.</i> 12.	
<i>Huissier</i>	~ 36.	
<i>Timbres</i>	~ 5.40	
	<hr/>	
	53.40	
<i>Sceau</i>	2.40	
	<hr/>	
	55.80	
<i>Papier pour Supp^{ore}</i>	[Supplémentaire]	“.30
	<hr/>	
	56.10	
	<i>Sec^{riat}</i>	[Secrétariat]

5) Requête faite au Roi pour la signature des lettres patentes⁵



On trouvera ci-après la transcription et la traduction de ce document provenant du Secrétariat Royal pour les Affaires Internes de l'État de Sardaigne en date du 28 mai 1842. Bien qu'il ne soit pas signé, on peut penser que c'était l'aide-mémoire que tenait le comte Étienne Gallina, (qui était alors premier secrétaire d'état pour les affaires intérieures) au moment de demander au roi Charles-Albert sa signature sur les lettres patentes conférant à Jean Marie Angleys son nouveau titre de baron. Le titre fut donc accordé quelques jours seulement avant le mariage de Jean Marie Angleys avec Louise Avet qui eut lieu le 9 juin 1842 à Turin.

⁵ Rajout de Pierre Angleys en date du 31.05.2019. Ce document et le brouillon qui suit ont été photographiés aux archives de Turin et transmis en toute courtoisie par M. Thierry de Gantelet d'Asnières de Veigy, qui est en train de mettre à jour l'Armorial de Savoie.

Regia Segretaria di Stato

PER GLI AFFARI DELL'INTERNO

Divisione 3^a Sezione 1^a

Relazione a S.M. [Sua Maestà]

Udienza del 28^o Maggio 1842.

Oggetto

Angloys Gio^o [Giovani] Maria = titolo di Barone

S 276.

Sire

In obbedienza degli ordini sovrani ho l'onore di rassegnare alla firma di V.M. [Sua Maestà] le LL. [Lettere] Patenti colle quali la M.V. [Maestà Vostra] si degnò conferire al Gio^o [Giovani] Maria Angloys ed ai suoi discendenti maschi per ordini primogenitura il titolo e la dignità di Barone.

Da quanto venne impressato a questa R.ia [Regia] Segreteria il giovane Angloys che V.M. vuole in questo modo distinguere, oltre alle stimabili sue qualità personali, appartiene ad una notevole famiglia della Moriana, riconosciuta per onorevoli attinenze, e impieghi municipali ed ecclesiastici lodevolmente sostenuti (due zii del provvisto debbono essere canonici presso il capitolo di Moriana), e soprattutto per la prova di fedeltà e di speciale attaccamento dati all'Augusta R. [Real] Casa di Savoia nell'ultime vicende politiche.

A tutto ciò si aggiunge ancora che il patrimonio del detto Angloys ascende al valore di L. 600/=_m [Lire 600 milla] come venne esposto essergli state lasciate da uno congiunto deceduto in Marsiglia; cosicchè sembra che al novello decorato non debbano mancare i mezzi per sostenere colla conveniente splendidezza il nuovo titolo di onore che la munificenza della M. V. stima compartirgli.

Determinazione del Re

S.M. ha firmato le lettere patenti

Secrétariat Royal d'État

POUR LES AFFAIRES INTERNES

Division 3^e Section 1^e

Rapport à S.M. [Sa Majesté]

Audience du 28^e Mai 1842.

Objet

Angleys Jean Marie = titre de Baron

Décision du Roi

S.M. a signé les lettres patentes

S 276.

Sire

En obéissance aux ordres souverains j'ai l'honneur de présenter à la signature de V.M. [Votre Majesté] les LL. [Lettres] Patentes avec lesquelles la M. V. [Majesté Votre] daigne conférer à Jean Marie Angleys et à ses descendants mâles par ordre de primogéniture le titre et la dignité de Baron.

De ce qui est venu nous être présenté à ce Secrétariat Royal le jeune Angleys que V. M. veut ainsi distinguer, outre ses estimables qualités personnelles, appartient à une famille de notables de la Maurienne, reconnue pour ses relations honorables, et des emplois municipaux et ecclésiastiques louablement remplis (deux oncles de l'impétrant doivent être chanoines auprès du chapitre de la Maurienne), et par dessus tout pour la preuve de fidélité et d'attachement spécial à l'Auguste Maison R. [Royale] de Savoie dans les dernières vicissitudes politiques.

À tout cela s'ajoute encore que le patrimoine dudit Angleys se monte à la valeur de 600'000 Lires résultant d'un legs fait par un cousin décédé à Marseille ; de cette façon il semble que ne manqueraient pas au nouveau décoré les moyens de soutenir avec convenable splendeur le nouveau titre d'honneur que la munificence de Votre Majesté estime devoir lui octroyer.

6) Brouillon des lettres patentes

Dans le même dossier des archives de Turin se trouve le brouillon du texte des lettres patentes. C'est le texte en italien présenté ici au § 1) et dont la traduction française est présentée au § 2). Les initiales G.A. en haut à droite se rapportent à Giovanni Angleys.

G. A.

Patenti colle quali V. M. uniformo a Gio: Maria Angleys ed ai suoi discendenti maschi per ordine di primogenitura il titolo e la dignità di Barone

+ commendora ancora i mezzi per convenientemente sostenerlo,

ad una fo. le notabili famiglie della

data alla nostra Augustissima Casa di Savoia

motivi tutti che ci determinanno

La ^{civiltà} ~~distinzione~~ del capite, e l'eccellenza delle doti personali come già acquistano per se stesse la pubblica estimazione a cui non si può essere pregiati, così persuadono ancor non di rado la munificenza nostra a confermarne in essi il prezioso possedimento con qualche titolo ereditario di nobiltà che sua mantenga in ogni tempo la rinomanza. Considerando con ossequio abbiamo un'ingolare soddisfazione appreso trovarci congiunte nella persona del Gio: Maria Angleys, il quale un solamente appartiene ~~alla detta famiglia~~ ~~di Gio: Angleys nella~~ ~~provincia~~ di ~~distinta~~ per illustri attinenze, e per impieghi municipali e cariche ecclesiastiche lodovolate coperte, e seguitamente per le irrefragabili prove di leale divozione ~~di un dato~~ nelle ultime vicende politiche, ma ricompa per ~~anco~~ in lui stesso le più favolevoli e solide qualità di carattere oltre ad un copioso scuff; ~~and'è che si fanno~~ ben di buon grado ~~disposti~~ ad onorarlo ancora un uso ~~solenne~~ tratto speciale della nostra grazia, pregandolo di un titolo che possa animar lui ed i suoi discendenti a rendersene ognora più degni ed a ben meritare dello stato per nobili e generose azioni. Quindi è che per la presente abbiamo di una certa picciola ~~in~~ conferito come di ~~motu proprio~~ uniformo al detto Gio: Maria Angleys ed ai suoi discendenti maschi per ordine di primogenitura il titolo e la dignità di Barone, con tutte le onori, privilegi, e prerogative che ne dipendono, e dalle quali godono e godon possono quelli che hanno simile titolo e dignità nei nostri stati. Mandiamo e tutto i N.ri Ministri, Magistrali, Ufficiali, e chiunque spetta di non omettere e ripetere il pred. Gio: Maria Angleys nella qualità sopra espressa, ed alla prima loro di fatti d'intendere le presenti, che tale è un nostro.

Torino

Ce brouillon a été écrit sur la base de renseignements découverts aux archives de Turin par M. Thierry de Gantelet d'Asnières de Veigy. Ces renseignements ne sont pas toujours complètement exacts – voir leur transcription avec l'orthographe originale et les notes qui suivent.

La famille Angley est divisée en deux branches
une de ces branches est établie en France, l'autre
en Savoie. La 1^{re} a, de bons noms, occupe
un rang distingué à Marseille où ce nom
(avant la révolution) ont été portés dans la liste des consuls de
ville (municipalité municipale correspondante à
celle de Genève). Le Angley de Marseille était
allié à la famille Charv qui (son bonaparte)
a donné des officiers à l'armée, l'épouse de
Joseph Bonaparte et celle de Bertrando encore
regnante. Deux Angleys ayant épousé Marie
une Dille Hardy.

Le dernier de ceux-ci a appelé auprès de lui
le jeune Jean Marie Angley et la institué
héritier d'une fortune de plus de six cents
mille livres. Ce jeune homme a reçu une
éducation d'auteur, il appartenait à la branche
des Angley de Savoie originaire de Thoiry.
Le maître y est, de son municipal, occupé
la 1^{re} classe municipale. Son mariage
était fixé de cette commune en 1792.
Son dévouement à la maison de Savoie le
força d'émigrer après que la maison eut été
pillée par les Français. Il mourut en
pénurie, avant 1796, ~~peut-être~~ pour une cause
à laquelle il n'aurait pas hérité à savoir
sa fortune.

Les principaux reliquaires de la famille Angley
ont été réunis plusieurs de ses membres à

embrassent l'état ecclésiastique. M^{rs} Angley a
pour sa part deux maisons de la
cathédrale de S^t. Jean de Marseille.
Il paraît que cette famille est originaire
de Picardie. Elle figure dans le
papier ou testament d'un M^{rs} Angley
quadrigeant de S^t. Jean Marie, lequel
est qualifié noble par le notaire qui
a été l'acte. Le testament sera produit
ou à écrit pour qu'il soit transcrit.

En l'état, M^r. Jean Marie Angley
a abandonné par son dernier domicile
pour s'établir à Chambéry où il a déjà
acquis une propriété, et où il peut
conserver la fortune qui lui a été
léguée. M^{rs}. l'archevêque qui connaît
personnellement M^{rs}. Angley atteste
la plupart de circonstances de famille
qu'on vient de rappeler et en donne tous
les témoignages honorables sur la
caractère élevé et le sentiment concret
de ce jeune homme.

Transcription :

« La famille Angley est divisée en deux branches une de ces branches est établie en France, l'autre en Savoie. La 1^{re} a, dès longs tems, occupé un rang distingué à Marseille où ses membres (avant la révolution) ont été porté dans la liste des Consuls de ville (magistrature municipale correspondant à celle de syndic). Les Angley de Marseille

étaient alliés à la famille Clary qui (sous Bonaparte) a donné deux reines à l'Europe, l'épouse de Joseph Bonaparte et celle de Bernadotte encore régnante. Deux Angleys ayant épousé chacun une D^{elle} Clary⁽¹⁾.

« Le dernier de ceux-ci⁽²⁾ a appelé auprès de lui le jeune Jean Marie Angleys et l'a institué héritier d'une fortune de plus de six cent mille Livres⁽³⁾. Le jeune homme a reçu une excellente éducation. Il appartient à la branche des Angleys de Savoye originaire de Thermignon. Ses ancêtres y ont, de tems immémorial, occupé les 1^{es} charges municipales. Son bisayeul était syndic de cette commune en 1792. Son dévouement à la maison de Savoye le força d'émigrer après que sa maison eut été pillée par les Français. Il mourut en Piémont, avant 1796, pour une cause à laquelle il n'avait pas hésité à sacrifier sa fortune⁽⁴⁾.

« Les principes religieux de la famille Angleys ont déterminé plusieurs de ses membres à embrasser l'état ecclésiastique⁽⁵⁾. M^e Angleys a pour oncles deux chanoines de la cathédrale de S^t Jean de Maurienne.

« Il paraît que cette famille est originaire du Piémont. Elle conserve dans ses papiers un testament d'un M^e Angleys, quadrisayeul du d^l Jean Marie, lequel est qualifié noble par le notaire qui a reçu l'acte. Ce testament sera produit, on a écrit pour qu'il soit transmis. En l'état, M^e Jean Marie Angleys a abandonné Paris son dernier domicile pour s'établir à Chambéry où il pense concentrer la fortune qui lui a été léguée. Mgr. l'Archevêque qui connaît personnellement M^e Angleys atteste la plupart des circonstances de famille qu'on vient de rappeler et en même tems rend un témoignage honorable sur le caractère élevé et les sentiments honnêtes de ce jeune homme. »

Note ⁽¹⁾ : On ne trouve pas d'Angleys parmi les Consuls de Marseille dans la liste établie dans l'*Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours* de Louis Méry et F. Guindon, tome V et VI (Typographie Barlatier-Feissat et Demonchy – Marseille, 1847). Mais on y trouve quand même que M^e Guillaume Lejeans 1698-1771 et beau-père de Joseph Angleys 1714-1780, y eut la charge d'Assesseur de 1767 à 1770. Ce Guillaume Jean, Lejean ou Lejeans (suivant les registres) fut avocat en la Cour de Provence, négociant et propriétaire du château de Pomiers à Lançon (près de Salon-en-Provence). Sa nomination à la charge d'Assesseur fut faite sur ordonnance du roi de France et de Navarre, Louis XV, par lettre patente du 1^{er} octobre 1766. Le rôle d'Assesseur était d'assister les Consuls dans la « manutention des privilèges et libertés dont la ville de Marseille jouissait ». Les premiers magistrats de la ville en 1767 étant alors le Maire, deux Échevins (anciennement dénommés Consuls jusqu'en 1660) et l'Assesseur, on peut dire que le beau-père de Joseph Angleys était alors un des plus hauts personnages de la ville de Marseille. Cf. *Histoire de la ville de Marseille*, par Antoine de Ruffi, Tome I (2^e édition par Henri Martel, Imprimeur-Libraire – Marseille 1696).

Et ce ne sont pas deux frères Angleys qui ont épousé des demoiselles Clary ; ce sont deux sieurs Lejeans, beaux-frères de Joseph Angleys 1714-1780, de la branche dite Angleys de France ou de Marseille. Voici les détails...

Ce Joseph Angleys, fils de Jean Georges Angleys 1662-1758 et d'Anastasie Simond 1664-ca.1755, était né à Termignon de la branche savoyarde. Il alla faire fortune à La Martinique, et vint ensuite s'établir à Marseille en 1749. Il y épousa deux ans plus tard en 1751 Thérèse

Filiation savoyarde

liant **Jean Marie Angleys** à **Jean Georges Angley** de Termignon en Maurienne, Savoie

Jean Georges ANGLE Y 1674-1758 & ép. 1^o en 1695 **Marie FLANDINET** 1679-1712 d'où

- **Jean François ANGLE Y** 1697-1760 & 1714 ép. **Marie VAROT** ca.1698-1769 d'où la branche de Termignon par un de leur fils :
 - **Antoine ANGLE Y** 1725-1794 & 1756 ép. **Marguerite VERNIER** 1734-1794 d'où
 - **Jean Pierre Dominique ANGLE Y** 1757-1794 & 1786 ép. **Marie Elisabeth RICHARD** 1760-1794 d'où :
 - * **François Eugène ANGLE Y** 1787-1858 & 1811 ép. **Marie Josephte VERNIER** 1792-1841 d'où :
 - **Jean Marie ANGLE Y** 1813-1886 (hérite de **François Augustin** dit **Auguste ANGLEYS**, son oncle lointain de la branche de Marseille et devient baron du royaume de Sardaigne en 1842 avec la nouvelle orthographe **ANGLEYS**) ép. en 1842 1^o **Louise Françoise Hyacinthe AVET** 1821-1863 avec postérité ép. en 1867 2^o **Jeanne Césarine VIALLET de MONTBEL** sans postérité

Filiation marseillaise

liant **Auguste Angleys** et ses frères et sœurs à **Jean Georges Angley** de Termignon

Jean Georges ANGLE Y 1674-1758 & (veuf de **Marie Flandinet** 1679-1712) ép. 2^o en 1712

Anastasi e SIMOND 1671- ca.1755 (de Bramans en Maurienne, veuve de **Joseph VAROT** 1661-? d'où la branche de Marseille par leurs fils :

- **Joseph ANGLE Y** 1714-1780 (après avoir quitté la Maurienne et fait fortune aux Antilles, il écrit son nom avec l'orthographe **ANGLEÏS**) & ép. en 1751 à Marseille **Jeanne Thérèse LEJEANS** 1732-1796 d'où :
 - **Guillaume ANGLEYS** 1752-1769
 - **Jeanne Pierrette Pauline ANGLEYS** 1753-1803 & 1781 ép. **Nicolas Joseph Marie SAMATAN** 1742-1826, d'où :
 - * **Louis Joseph SAMATAN** 1783-1867
 - * **Bernardine Thérèse SAMATAN** 1784-1850
 - **Jean Pascal ANGLEYS** 1755-† ? (date inconnue)
 - **Joseph Lazare ANGLEYS** 1756-1793
 - **Lazare dit François ANGLEYS** 1758-1835 d'où **Honorine ANGLEYS** ? (fille illégitime ?)
 - **Henry ANGLEYS** 1759-1763
 - **Georges Louis ANGLEYS** 1761-1763
 - **Louis ANGLEYS** 1762-1820 qui laissa son héritage à son frère **Auguste**
 - **Thérèse Charlotte ANGLEYS** 1763-1805 & 1783 ép. **Jacques Joseph Etienne CATHALAN** 1758-1819 [veuf de Charlotte, **Etienne Cathalan** ép. 1810 **Elisabeth FRAISSE** 1770-? (veuve d'**Auguste Vincent BELLIER** 1748-1797)], d'où du 1^{er} lit
 - * **Eulalie Marthe CATHALAN** 1784-1837 & 1805 ép. **Jean Baptiste Amable Nicolas SAMATAN** 1782-1815 d'où **Adélaïde Marie Eulalie Émilie SAMATAN** 1806-?; **Joseph SAMATAN** 1808-?; et **Louis Nicolas de SAMATAN** 1812-1889 qui fit 2 mariages et eut de la postérité
 - **François Augustin, dit Auguste ANGLEYS** 1765-1840 qui légua son héritage à **Jean Marie ANGLE Y** 1813-1886, le futur baron **ANGLEYS** de la branche de Savoie (voir ci-dessus)
 - **Hippolyte ANGLEYS** 1768-1797 décédé célibataire à Philadelphie (E.-U. d'Amérique)

Note ⁽²⁾ : Voici ci-dessus, pour être plus complet, les liens de parenté entre les deux branches Angleys, celle de Savoie et celle de Marseille...

Note ⁽³⁾ : La fortune marseillaise de Jean Marie Angleys s'élevait en 1842 à plus de 600 000 Lires du Royaume Sarde. Si la Lire permettait alors d'acheter alors 0,29 gramme d'or fin, et qu'au cours d'aujourd'hui (année 2019) on estime en moyenne qu'il faut un peu plus de 37 € pour acheter 1 gramme d'or, alors on peut calculer que la fortune de Jean-Marie équivalait alors plus de $0,29 \times 600\,000 \times 37 = 6\,500\,000$ €, ce qui était, ma foi, une bien coquette somme pour un jeune homme natif de Haute Maurienne, en effet...

Note ⁽⁴⁾ : Le bisaïeul de Jean Marie était Antoine Angley 1725-1794, officier municipal à Termignon en 1792. Comme beaucoup d'autres notables de Termignon, Antoine émigra avec sa famille à Suse en 1793 en suivant la retraite des troupes sardes repoussées par l'invasion de la Maurienne par les troupes françaises dirigées par le général Kellermann. Une épidémie l'y fit mourir, ainsi que d'autres membres de sa famille, à Suse, en 1794 : en quelques mois sont morts non seulement Antoine Angley, mais aussi son épouse Marguerite Vernier 1734-1794, son fils aîné Jean-Pierre Dominique Angley 1757-1794 et la femme de celui-ci, Élisabeth Richard 1760-1794, ainsi que leur dernière née de 5 enfants, Caroline Angley 1793-1794.

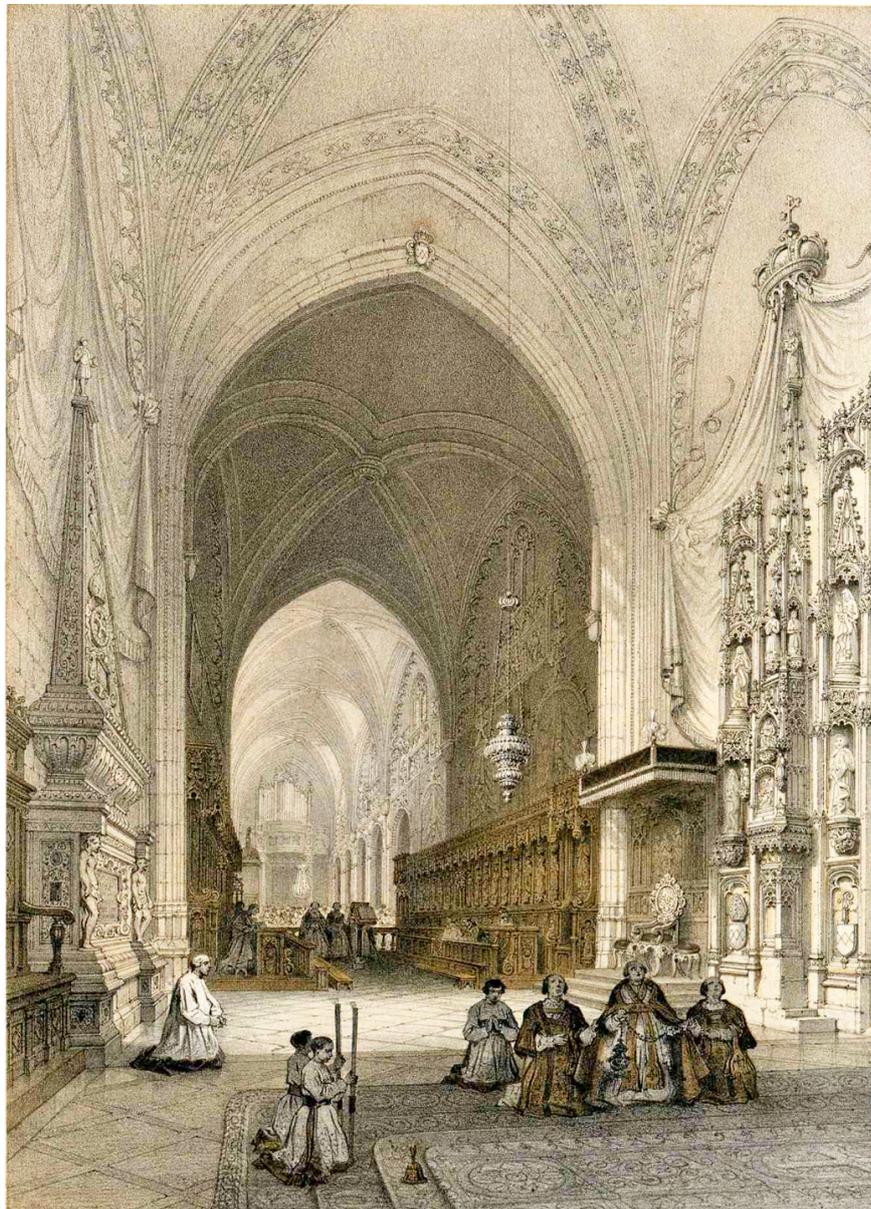
Note ⁽⁵⁾ : Voici les membres de la famille Angley qui embrassèrent l'état ecclésiastique ou religieux.

- Joseph François Angley 1764-1837 devint prêtre du diocèse de Maurienne en 1791. C'était le seul fils de Jean Joseph Angley 1720-1781 et d'Anne Turbil 1721-1798, sa 2^e épouse. Jean Joseph était le frère d'Antoine Angley 1725-1794, bisaïeul de Jean Marie Angleys. Vicaire à Montaimont, Joseph François refusa de prêter serment sous la Révolution. Échappant de peu aux gendarmes de la République alors qu'il célébrait clandestinement une messe à Termignon, il dut lui aussi émigrer au Piémont. Il revint à Termignon en 1797 et devint curé d'Aussois en 1806, puis de Villarembert en 1809, de Montedenis en 1815. Il revint finalement s'établir à Termignon en 1817 et y résida les vingt dernières années de sa vie.
- Jean Marie Angley 1788-1846 devint prêtre du diocèse de Maurienne en 1814. C'était un fils de Jean Pierre Dominique Angley 1757-1794 et d'Élisabeth Richard 1760-1794, et donc un oncle paternel de Jean Marie le futur baron. Après avoir été vicaire à Lanslevillard, il devint curé d'Aiguebelle en 1817, puis chanoine du chapitre de la cathédrale de St Jean de Maurienne en 1836, exerçant successivement les fonctions de sacristain en 1837, de maître de cérémonies en 1842, et de directeur de l'école primaire adjointe au petit séminaire en 1843.
- Ambroise Dominique Angley 1789-1852, frère du précédent, devint prêtre du diocèse de Maurienne en 1816. D'abord vicaire de l'église paroissiale de St Jean de Maurienne, il devint secrétaire de l'évêque M^{gr} Alexis Billiet en 1826, puis chanoine du chapitre de la cathédrale, devenant le chancelier de l'évêque en 1833.

Il devint ensuite trésorier du chapitre, économe diocésain, et contribua à l'installation des Frères de la Doctrine Chrétienne qui fondèrent une école communale pour 200 élèves et une école normale pour instituteurs. En 1843 il était sous-économe pour la Maurienne dans l'Économat Royal chargé de l'administration des biens des anciens couvents et des corporations religieuses et membre de la junte de la Statistique pour la province de Maurienne, et de la Commission de Révision des livres et estampes (l'organisme de censure du royaume de Sardaigne).

Passionné d'histoire, Ambroise Angley fut l'auteur d'un opuscule in-8° de 39 pages : *Notice sur sainte Thècle* (Imprimerie du Gouvernement, Chambéry - 1840). Cette Thècle, parfois appelée Tigre, fut une ermite née à Valloire qui aurait au VI^{ème} siècle rapporté d'Alexandrie comme relique trois doigts de la main droite de saint Jean-Baptiste, vénérée depuis à Saint-Jean-de-Maurienne (cette relique est devenue la raison du symbole de la marque du couteau Opinel !). Il publia en 1843 un petit ouvrage de 261 pages : *Du pèlerinage de Notre-Dame de Charmaix, ou motifs de confiance envers Marie* (A. Ducroz, libraire, Saint-Jean-de-Maurienne).

Et surtout, en 1846, alors qu'il vivait en commun avec son frère Jean Marie tous les deux retirés dans la maison Carloz à Saint-Jean, et après de longues années de recherches, Ambroise Angley publia un volume in-8° de 491 pages intitulé *Histoire du diocèse de Maurienne* (Imprimerie de Jean-Baptiste Héritier, Saint-Jean-de-Maurienne). Son érudition lui valut d'être nommé le 7 janvier 1848 membre agrégé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie à Chambéry.



La cathédrale de St Jean-de-Maurienne – Collection Nice & Savoie – 1860.

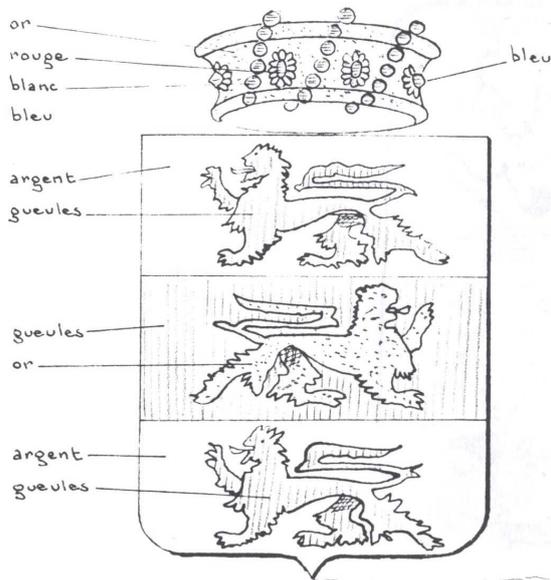
Les deux frères chanoines Ambroise et Jean Marie ont tous deux été inhumés dans le caveau des chanoines dans la chapelle Saint-Joseph de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne.

- Basile Angley 1812-1866, frère aîné de Jean Marie le futur baron, après des études au séminaire de Saint Jean de Maurienne, devint maître de latin à Termignon. En 1846, il entra en religion, devenant moine cistercien à Hautecombe, et y fut ordonné prêtre sous le nom de Dom Marie Alphonse. Il fut enterré à Hautecombe.
- Jean Baptiste Angley 1794-1836 devint prêtre en août 1818 et devint le "révérend recteur" (curé) de la paroisse Notre-Dame du Villard (sur l'ancienne commune de Saint-André près de Modane) jusqu'en septembre 1826. Il était né le 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794) à Saint-Michel de Maurienne. Son père était Jean Louis Anglois natif de Suse, fils de Vincent (peut-être Jean Vincent) Anglois (venu de Monticello en Piémont et époux de Marie Catherine Richard native de St Michel ?). Sa mère était Étienne Joséphe Didier, fille de Joseph, née en 1768 à Saint-Michel de Maurienne, 2^e épouse de Jean Louis Anglois, mariés le 17 avril 1787 à St Michel. Celui-ci était devenu veuf le 24 novembre 1786 de sa 1^e épouse Carole Ponce née ca. 1756, épousée le 27.08.1782 à St Michel. Mais la parenté exacte de Vincent Anglois son grand-père avec les Angley de Termignon reste encore à déceler.

Après Notre-Dame du Villard, Jean Baptiste Angley devint curé de St Jean d'Arves en Maurienne depuis octobre 1826 jusqu'en janvier 1830. Enfin depuis le novembre 1830 jusqu'à sa mort, Jean Baptiste Angley devint curé de Villard-Léger, près de Coise dans la Combe de Savoie. Le révérend Jacques Julien signa pour lui sur le registre des mariages de la paroisse de Villard-Léger le 31 mai 1836, en notant que « M^r Angley n'a pas eu la facilité d'enregistrer cet acte à cause de la maladie ». Le R^{vd} Jean Baptiste Angley décéda « âgé d'environ 44 ans » (en fait 42 ans) à 3 h de l'après-midi le 21 août 1836 à Villard-Léger. Après une sépulture célébrée par l'archiprêtre voisin de Chamoux, Antoine Bois, son corps fut inhumé dans l'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, devant l'autel latéral du Saint-Rosaire.

7) Armoiries

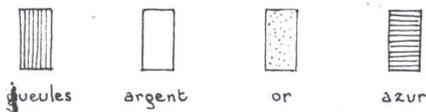
ANGLEYS



P. d'argent à la fasce de gueules chargée d'un lion passant contourné d'or accompagnée de deux lions passant de gueules un en chef l'autre en pointe

Patentes du 1^{er} juin 1842

calqué sur l'Armorial de Savoie tome premier février 1964



Blason ANGLEYS

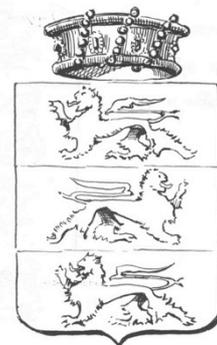
- SAVOIE -

D'argent à une fasce de gueules

Chargée d'un lion passant contourné d'or

Accompagnée de deux lions passant

De gueules l'un en chef, l'autre en pointe.



ANGLEYS

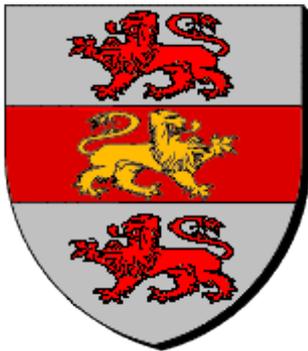
Angleys

Origine : Savoie (19^e siècle)

Baron en 1842

ANF

D'argent à la fasce de gueules chargée d'un lion passant d'or (jaune) et retourné, accompagné de deux lions passant de gueules (rouges), l'un en chef, l'autre en pointe



Angleys

Da Thermignon (Savoia) ARMA : D'argento, alla fascia di rosso carica di un leone illeopardito d'oro, rivoltato, ed accompagnato da altri due leoni illeoparditi di rosso.

Extrait (corrigé en ce qui concerne la forme des lions du blason) à partir de :

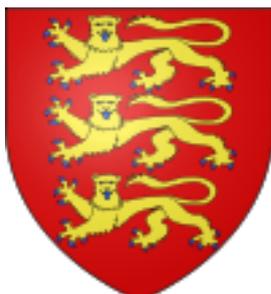
L'ARALDICA NELLA GENEALOGIA
Le armi gentilizie piemontesi
DA
Il Patriziato Subalpino
DI
Antonio Manno
A CURA DI
Angelo Scordo

Edizioni VIVANT - Collana di Scienze Ausiliarie della Storia n° 2

Torino, dicembre 2000

VOL. A-B, PAG. 57, 496 [01360]

Il faut noter une certaine similitude de ce blason avec celui des Plantagenêt, rois d'Angleterre et ducs d'Aquitaine de 1198 à 1340. Leurs armoiries était de gueules aux trois léopards d'or (les léopards ont leur tête faisant face en araldique, tandis que les lions comme ceux des Angleys ont la tête de profil) : remarque faite par Pippo Reviglio de la Veneria, à Tournon, le 13.08.2015.



Calque de M^e Cimaz.

Voici enfin un calque trouvé dans les archives de M^e Maurice Cimaz, notaire à Termignon de 1870 à 1889. Il n'est pas clair si le blason a été relevé d'une ancienne famille Rasta éteinte, ou s'il a été trouvé dans un livre écrit par Joseph Rasta du régiment de Saluces à la page 36 du Livre B.

Pierre Angleys ne trouve aucune référence nulle part à ce livre. Ce qui est étrange est la mention « famille du 563 », difficilement compréhensible. Ce peut être l'indication d'une maison habitée par un Angleys sur le cadastre local...



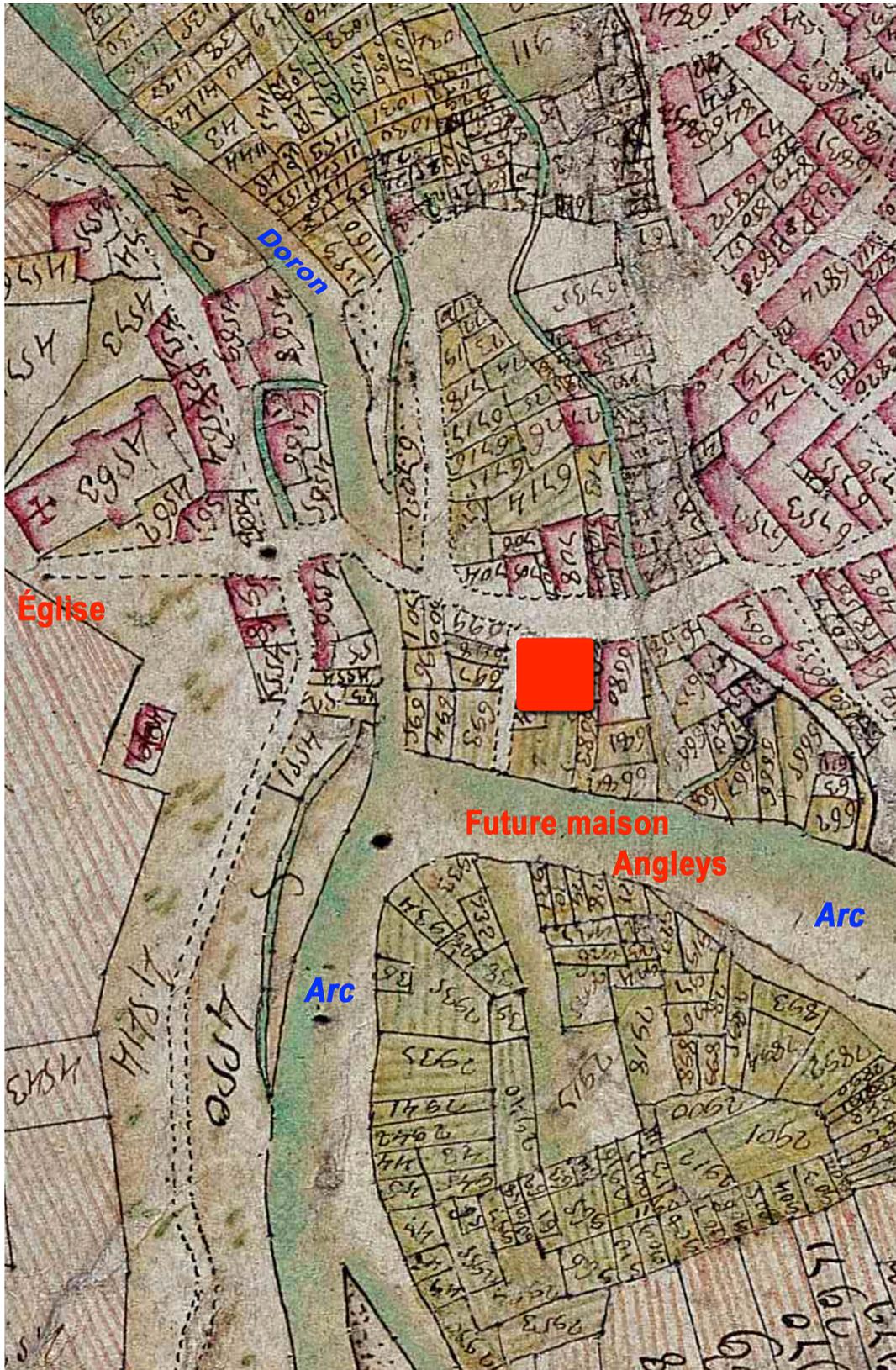
6) Termignon, berceau familial



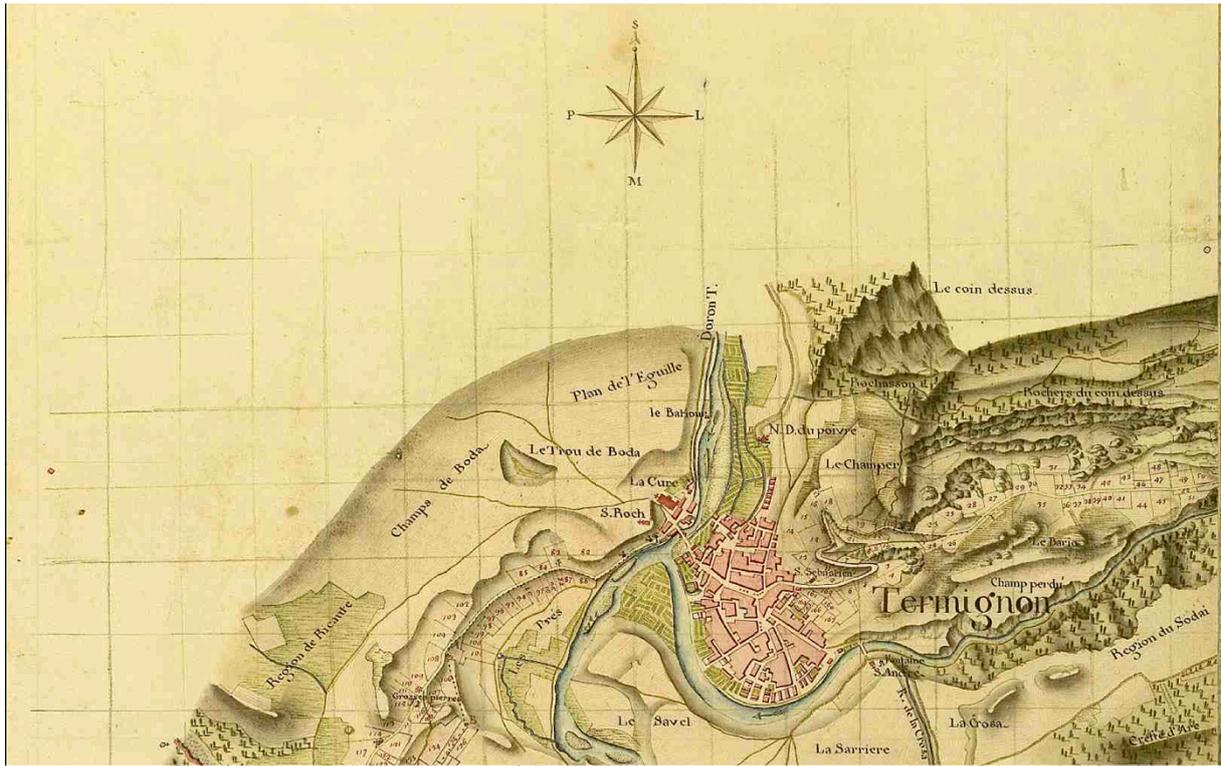
Vue de Termignon en 1902. Le berceau de famille est la 2^e maison à droite du pont.



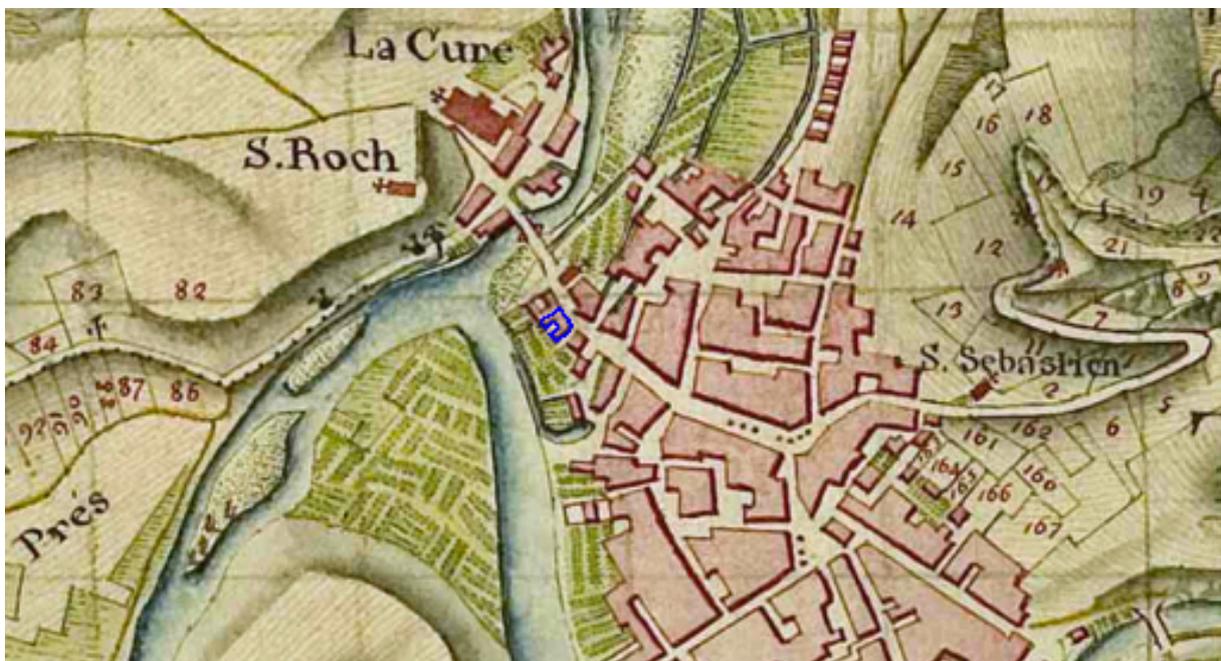
Maison Angleys à Termignon en 1902, non loin du confluent de l'Arc et du Doron. C'est probablement dans la maison au centre, celle avec trois cheminées, que naquit Jean Marie Angley le 11 octobre 1813. Photo prise par son fils Paul Angleys 1844-1915.



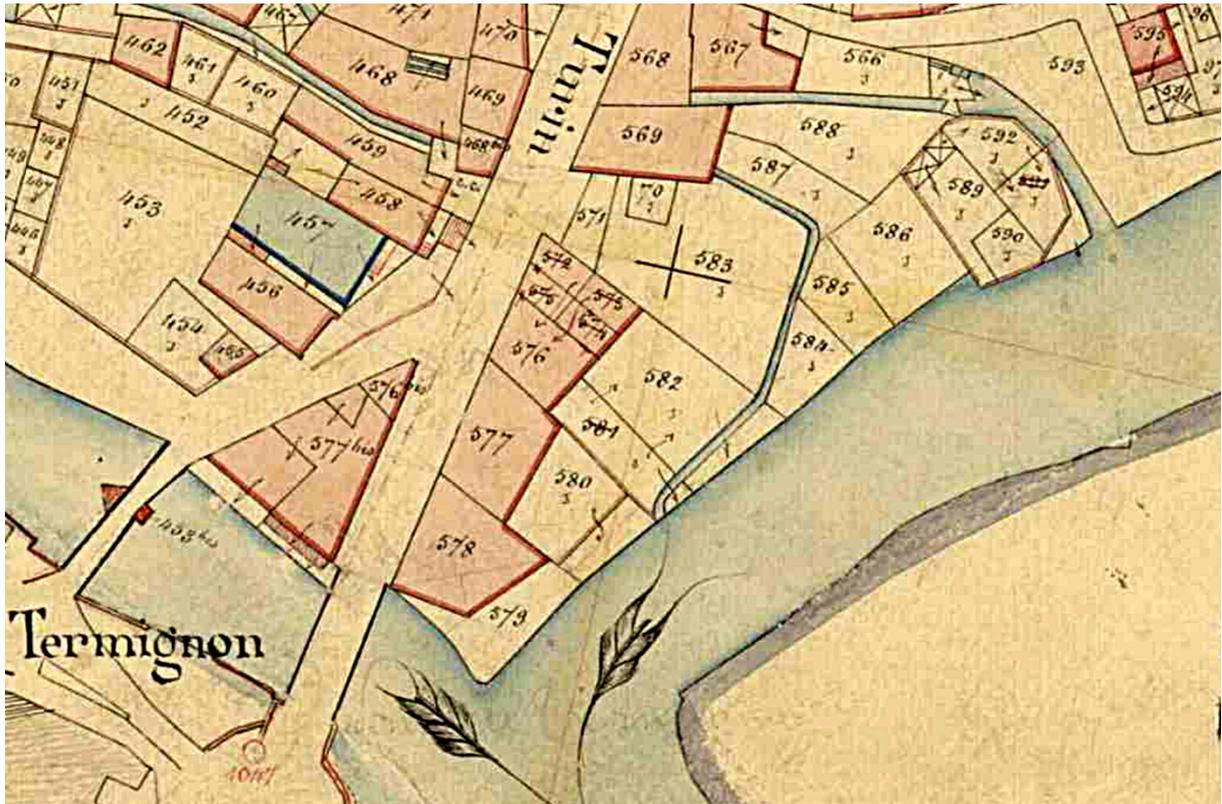
*L'emplacement de la future maison Angleys sur la mappe sarde datant de 1733.
La maison n'est pas encore construite sur les lopins de terre exigus, sans doute des terrains cultivés et morcelés à la suite d'héritages, attendant ce qui aura en 1770 le nom de rue Savoie, la route principale traversant le village.*



Termignon sur la carte topographique de la grande route de Saint-Jean de Maurienne à Lanslebourg dressée par Denis, ingénieur topographe de Sa Majesté en 1781-1782. Archives départementales de Savoie, cote C500, planche 3.



La maison Angleys, signalée en bleu, sur un agrandissement de la carte topographique de 1781-1782.



*Cadastré de Termignon en 1895 : la maison Angleys, berceau de famille, y porte le No 577.
Elle borde ce qu'on appelle alors la Route Nationale N° 6 liant Paris à Turin.*